

Le dossier, accompagné de l'arrêté d'enquête publique, des avis émis par l'autorité environnementale et par les personnes publiques associées, est consultable sur [www.lehavreseinemetropole.fr](http://www.lehavreseinemetropole.fr) et [www.angervillelorcher.fr](http://www.angervillelorcher.fr), ainsi que dans sa version papier et sur un poste informatique :

- à la Mairie d'Angerville-l'Orcher, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h30 à 17h30 (située 14 place du Général de Gaulle 76 280 Angerville-l'Orcher) ;
- à l'hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, du lundi au vendredi de 8h à 18h (situé au 19 rue Georges Braque, 76 600 Le Havre).

Dans ces lieux, un registre papier permet à la population de formuler ses observations, qui peuvent également être envoyées par mail à [plu-angervillelorcher@lehavremetro.fr](mailto:plu-angervillelorcher@lehavremetro.fr), ou encore transmises par courrier à Monsieur le commissaire enquêteur du projet de PLU d'Angerville-l'Orcher : Hôtel de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole - Direction urbanisme, habitat et affaires immobilières, 19 rue Georges Braque CS 70854 LE HAVRE Cedex.

Le Commissaire enquêteur assurera **5 permanences, en Mairie d'Angerville-l'Orcher :**

- le lundi 12 février 2024, de 9h à 12h ;
- le mardi 20 février 2024, de 9h à 12h ;
- le samedi 24 février 2024, de 9h à 12h ;
- le jeudi 7 mars 2024, de 14h à 17h ;
- le mercredi 13 mars 2024, de 14h à 17h.

À l'issue de l'enquête, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier ainsi que des observations du public et du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.